

jusqu'aux Antilles, nous en subventionnerons un grand nombre d'autres. Cela signifie tout simplement une extension du système des subventions. Quoi donc, nous accordons des subventions dans toutes les parties du monde, à l'heure actuelle. Et pourtant nous pensons à la vente des navires que nous avons,—du moins, nous en parlons; nous n'y pensons pas sérieusement.—En effet, nous n'aurions pu avoir notre traité commercial avec les Antilles si nous n'avions pas eu ces deux navires qui jaugent, je crois, 10,500 tonneaux chacun, qui ont l'aménagement voulu pour trente passagers, chacun, et font le service jusqu'à ces îles. Un des avantages que nous retirons de ces navires et des profits qui en découlent,—nous en avons eu bien d'autres, et mes honorables amis le savent,—est celui-ci: nous avons réussi à obtenir une large part du commerce de bois sur le Pacifique. Nos navires qui font le service entre la côte du Pacifique, la Nouvelle-Zélande et l'Australie ont bien rapporté, et en outre, nos autres navires n'accusent certes pas les pertes que nos honorables amis veulent nous faire croire. Il y a ici 4 p. 100 pour la dépréciation. J'ose dire que les affaires sont très bien dirigées, quoique je doive reconnaître que certains résultats ne corroborent pas mon assertion. Nous avons, dis-je 4 p. 100 pour la dépréciation. Eh bien, à 2½ p. 100, portant intérêt,—le même intérêt que l'on a calculé dans le relevé de compte,—le coût de construction serait acquitté intégralement dans vingt-cinq ans. C'est là un calcul d'actuaire.

M. MARLER: Les navires ne dureraient pas si longtemps.

Le très hon. M. MEIGHEN: Non? Les honorables députés viennent précisément de voter \$400,000 pour les navires de la Royal Mail Packet Co., lesquels ont de trente à quarante ans d'existence,—ils sont d'un modèle ancien, et ne sauraient se comparer à ceux dont nous parlons. Et l'honorable député dit que ceux-ci ne dureraient pas vingt-cinq ans. Pourquoi pas?

M. MARLER: Je dis qu'un navire de ce genre qui a vingt-cinq ans d'existence est de type suranné.

Le très hon. M. MEIGHEN: De type suranné? Comment se fait-il que des navires qui datent de trente-neuf ans ne soient pas surannés?

M. MARLER: Parce que les navires de trente-neuf ans ont été achetés ou construits à un chiffre beaucoup plus bas que ces navires.

Le très hon. M. MEIGHEN: En quoi leur prix de revient peut-il les classer comme étant ou non d'un type suranné? Le 2½ p. 100 s'applique au coût global.

M. MARLER: Mais 2½ p. 100 sur un prix considérable représente un plus fort montant que 2½ p. 100 sur un prix comparativement minime.

Le très hon. M. MEIGHEN: Certainement, Mais il y a ici 4 p. 100 sur le coût total. Mais le prix n'est plus une question lorsqu'il y a 2½ p. 100 de différence.

M. MARLER: Ils ne touchent pas 4 p. 100 de recettes.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne parle pas de recettes; je demande quelle somme de dépréciation équivaldrait au total des frais de premier établissement.

M. MARLER: Comment voulez-vous vous refaire, si vous ne réalisez aucun bénéfice?

Le très hon. M. MEIGHEN: Je ne parle pas de nous refaire. Mon honorable ami n'a pas saisi mon idée.

M. MARLER: Je pense l'avoir saisie.

Le très hon. M. MEIGHEN: Si 2½ p. 100 de dépréciation représentent au bout de vingt-cinq ans le total des frais de premier établissement, je crois alors que 2½ p. 100 suffisent. L'honorable député a affirmé qu'ils ne dureraient pas vingt-cinq ans et il avait donné comme raison leur coût excessif.

M. MARLER: Non; je n'ai pas avancé cette raison-là.

Le très hon. M. MEIGHEN: Oui; c'est la raison qu'il m'a donnée.

M. MARLER: Je n'ai rien dit de la sorte. Ce n'est pas ce qu'ils coûtent qui va déterminer leur durée. Voici ce que j'ai dit: Les navires ne rapportent pas assez pour solder ce que mon honorable ami juge satisfaisant à titre de dépréciation, 2½ p. 100.

Le très hon. M. MEIGHEN: Je n'ai pas prétendu le contraire.

M. MARLER: Comment mon honorable ami va-t-il s'y prendre pour solder cette charge si les navires ne donnent pas les recettes nécessaires?

Le très hon. M. MEIGHEN: Mais on en a déjà défalqué 4 p. 100.

M. MARLER: Il faut dire que ce 4 p. 100 est une affaire de comptabilité.